

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'INTERIEUR PREFECTURE AMBOSITRA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 16/25-PREF/AMB/PRMP/CIAD.2

1. Le MINISTERE DE L'INTERIEUR invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " Travaux de construction de 2 Salles de classe pour I EPP Ankazoambo, CR Ankazoambo, District d Ambositra ".

Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

- 2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à prix unitaire.
- 3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse: BUREAU PRMP PREFECTURE AMBOSITRA GRANDE SALLE CU PORTE N°3

Rue: ANTAMPONIVINANY

Etage / Numero de Bureau : GRANDE SALLE CU PORTE N°3

- 4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré BUREAU PRMP PREFECTURE AMBOSITRA GRANDE SALLE CU PORTE N3 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:
 - Lot 1: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)
- Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés). Le paiement devra être effectué :
 - Soit en espèce
 - Soit par chèque Bancaire.
- 5. Les plis devront parvenir BUREAU PRMP PREFECTURE AMBOSITRA GRANDE SALLE CU PORTE N°3 au plus tard le 04/09/2025 à 09 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.
- 6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- 7. La garantie de soumission n'est pas requise.
- 8. Une visite de lieu est obligatoire

Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.



à Le 25/08/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics

ACPX_2500745-203CPX001 25/08/2025